

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Mohamed AMMAR et Mr Tarak ZAHAF.

BILAN ARRETE AUX 31/12/2022

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités et équivalents de liquidités	1	33 685 971	15 967 803
Créances sur la clientèle	2	251 186 706	257 330 472
Créances de Leasing : encours financiers		251 485 032	254 655 457
Moins : provisions 1		<9 441 755>	<9 207 922>
		242 043 277	245 447 535
Créances de Leasing : impayées		30 538 313	32 102 032
Moins : provisions 2		<23 952 835>	<23 707 806>
		6 585 478	8 394 226
Créances de leasing encours		2 557 951	3 488 711
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	6 119 182	6 301 547
Titres d'investissement		7 206 787	7 433 435
Moins : provisions 3		<1 087 605>	<1 131 888>
Valeurs immobilisées	4	2 087 428	1 968 360
Immobilisations propres		6 433 007	6 083 192
Moins : Amortissement		<4 345 579>	<4 114 833>
Autres Actifs	5	3 133 218	2 929 836
TOTAL DES ACTIFS		296 212 505	284 498 019

BILAN ARRETE AUX 31/12/2022

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>			
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	6	3 330 254	3 049 882
Emprunts et dettes rattachées	7	233 479 591	225 926 943
Fournisseurs et comptes rattachés	8	22 851 065	21 756 825
Autres passifs courants	9	4 286 395	3 449 050
<i>Total des passifs</i>		263 947 305	254 182 700
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		221 585	233 225
Résultats reportés		<10 708 592>	<11 848 934>
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		30 303 677	29 174 976
Résultat de l'exercice		1 961 523	1 140 342
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	10	32 265 200	30 315 318
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		296 212 505	284 498 019

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2022			
(En dinars tunisiens)			
	Note	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES			20-1
Engagement de financement en faveur de la clientèle		25 813 875	20 190 415
Engagements sur titres		0	0
Engagements donnés		25 813 875	20 190 415
ENGAGEMENTS RECUS			20-2
Garanties Reçues		18 755 822	15 559 371
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		55 317 298	59 620 474
Valeurs des biens, objet de leasing		202 287 426	194 994 120
Engagements reçus		276 360 546	270 173 965
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés		10 000 000	0
Engagements réciproques		10 000 000	0

ETAT DE RESULTAT
(PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêts et produits assimilés de leasing (*)		34 335 993	32 841 328
Variation des produits réservés		41 758	320 320
Charges financières		<19 685 821>	<20 647 547>
Produits des placements		1 041 818	1 190 651
Produits nets	11	15 733 748	13 704 752
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges de personnel	12	<5 762 023>	<5 283 949>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	13	<5 233 209>	<3 792 904>
Dotations ou reprises sur titres		44 283	17 982
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	14	<264 555>	<307 745>
Dotations nettes pour risques et charges		0	<98 591>
Autres charges d'exploitation	15	<2 749 729>	<2 949 780>
Total des charges d'exploitation		<13 965 233>	<12 414 988>
Résultat d'exploitation		1 768 516	1 289 764
Autres gains ordinaires	16	276 043	181 130
Autres pertes ordinaires		<2 862>	<2 212>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 041 697	1 468 682
Impôt sur les sociétés	17	<79 674>	<73 203>
Impôt sur placement		0	<254 837>
Contribution sociale de solidarité	17	<500>	<300>
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 961 523	1 140 342
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		1 961 523	1 140 342

(*)- Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 2.6)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022)**

(En dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Encaissements reçus des clients	188 751 120	184 196 906
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-147 267 885	-140 002 272
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs	-5 559 815	-5 773 807
Titres de placement	0	0
Intérêts payés CMT	-18 910 647	-20 424 780
Etat impôts et taxes payés	-4 603 554	-6 036 342
Autres flux de trésorerie	-1 188 026	-857 266
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	11 221 193	11 102 438
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-383 622	-209 514
Enc. de la cession d'immo. Propres	31 191	0
Enc de la cession. d'immo. Financières	279 598	203 116
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-72 833	-6 398
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>		
Enc. provenant des emprunts	394 155 630	400 696 235
Remboursements d'emprunts	-387 585 822	-424 866 291
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	6 569 808	-24 170 056
<i>Variation de trésorerie</i>	17 718 168	-13 074 017
Trésorerie au début de l'exercice	15 967 803	29 041 820
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33 685 971	15 967 803

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2022

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2022, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par BH LEASING transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1 Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à la retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

2.6. Retraitements opérés pour les besoins de la comparabilité

Il a été décidé de procéder à des retraitements en proforma sur les données historiques au 31/12/2021. Ces retraitements ont été opérés conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°11 « modifications comptables » et visent à :

- Assurer la comparabilité des données historiques par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2021,
- Améliorer la pertinence de l'information financière publiée.

Les modifications comptables opérées ont porté sur un changement de présentation de certains postes de l'état de résultat.

L'ensemble des retraitements effectués et de leurs incidences sur les différentes rubriques de l'état de résultat, se présente ainsi :

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Intérêts et produits assimilés de leasing		30 440 210	2 401 118	32 841 328
	Rattachement des autres produits d'exploitation		2 401 118	
Autres produits d'exploitation	Rattachement des autres produits d'exploitation	2 401 118	-2 401 118	-

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2022, à **33 685 971 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Banques	33 685 368	15 962 049
Caisses	603	5 754
Total	33 685 971	15 967 803

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2022, le montant des créances sur la clientèle a atteint **251 186 706 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Créances de Leasing : encours financiers	251 858 887	255 177 050
Créances de Leasing : impayées	30 538 313	32 102 032
Créances de leasing encours	2 557 951	3 488 711
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-373 855	-521 592
Total brut des créances de leasing	284 581 296	290 246 201
A déduire couverture		
Provisions sur encours	-6 049 506	-6 183 269
Provisions pour dépréciation des impayés	-19 986 089	-19 699 302
Provisions collectives	-3 070 783	-2 682 927
Provisions additionnelles	-321 466	-341 726
Marges réservées	-3 966 746	-4 008 504
Total net des créances de leasing	251 186 706	257 330 472

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2022, le montant net des encours financiers a atteint **242 043 277 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations données en Leasing	19 958 012	22 601 411
Amortissements Leasing	-19 201 636	-21 305 746
Créances immobilisées	251 102 511	253 881 385
Sous-total	251 858 887	255 177 050
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-373 855	-521 592
Créances de leasing : encours financiers	251 485 032	254 655 458
Provisions sur encours	-6 049 506	-6 183 269
Provisions collectives	-3 070 783	-2 682 927
Provisions additionnelles	-321 466	-341 726
Total des provisions	-9 441 755	-9 207 922
Valeurs Nettes	242 043 277	245 447 535

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2022 a atteint **306 802 330 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	92 819 526	101 541 229
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	154 669 622	150 633 595
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	3 995 884	2 480 633
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	251 485 032	254 655 457
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 335 913	32 652 457
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 686 464	26 563 031
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	294 921	404 986
Total des produits financiers non acquis (B)	55 317 298	59 620 474
Total (A) - (B)	306 802 330	314 275 931

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées» totalise au 31 décembre 2022, un solde net de **6 585 478 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	30 538 313	32 102 032
Provisions pour dépréciation comptes clients	-19 986 089	-19 699 302
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-3 699 252	-3 741 010
Total	6 585 478	8 394 226

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	189 079 226	45 428 732	1 022 295	1 449 717	14 878 917	251 858 887
Impayés	2 526	5 160 231	428 733	1 215 085	23 731 737	30 538 313
Intérêts Perçus d'avance	0	0	0	-574	-373 281	-373 855
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	2 557 951	0	0	0	0	2 557 951
CREANCES LEASING	191 639 703	50 588 963	1 451 028	2 664 228	38 237 373	284 581 297
Avances Reçues (*)	3 245 154			0	85 099	3 330 254
ENCOURS GLOBAL	188 394 549	50 588 963	1 451 028	2 664 228	38 152 274	281 251 043
ENGAGEMENT HORS BILAN	25 448 868	365 007	0	0	0	25 813 875
TOTAL ENGAGEMENT	213 843 417	50 953 970	1 451 028	2 664 228	38 152 274	307 064 917
Produits réservés (Marges)	0	0	64 346	150 839	3 751 561	3 966 746
Provisions (Encours + impayé)	0	0	81 091	652 309	25 302 195	26 035 595
Provisions additionnelles	0	0	0	0	321 466	321 466
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	145 437	803 148	29 375 223	30 323 808
ENGAGEMENTS NETS	213 843 417	50 953 970	1 305 591	1 861 080	8 777 051	276 741 110
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			0,47%	0,87%	12,42%	13,77%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021						15,05%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022			10,02%	30,15%	76,99%	71,74%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021						71,60%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Bâtiment et travaux publics	30 257 395	35 421 740
Industrie	55 191 826	56 474 488
Tourisme	14 470 230	15 333 906
Commerce et service	152 210 971	149 822 392
Agriculture	30 266 778	30 226 556
Total	282 397 200	287 279 082

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **6 119 182 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations financières	7 206 787	7 433 435
Provisions sur immobilisations financières	-1 087 605	-1 131 888
Total net	6 119 182	6 301 547

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2021	Mouvements 2022		Valeurs au 31/12/22	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2022
		Acquisition/Reclassement	Cession ou remboursement		Valeurs au 31/12/2022	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2022	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
SALIM	372 936	0	0	372 936	0	0	0	372 936
SIM SICAR	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR	5 736 802	0	226 648	5 510 154	961 583	-44 283	917 300	4 592 854
Fonds gérés ATID	87 550	0	0	87 550	34 224	0	34 224	53 326
Total	7 433 435	0	226 648	7 206 787	1 131 888	-44 283	1 087 605	6 119 182

Le portefeuille titres au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2022	Provision au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	0	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR				5 510 154	917 300	4 592 854
Fonds gérés ATID				87 550	34 224	53 326
Total				7 206 787	1 087 605	6 119 181

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un total net de **2 087 428 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 31/12/21</u>	<u>Acquisition 2022</u>	<u>Transfert 2022</u>	<u>Cession 2022</u>	<u>Val. Brute au 31/12/2022</u>	<u>Amort au 31/12/2021</u>	<u>Dotations 2022</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/2022</u>	<u>VCN au 31/12/2022</u>
Logiciels	2 557 007	103 335	0	0	2 660 341	2 316 033	160 164	0	2 476 197	184 145
Terrain	202 697	0	0	0	202 697	0	0	0	0	202 697
Constructions	869 415	0	0	0	869 415	172 300	30 670	0	202 970	666 445
A.A.I.	465 846	0	0	0	465 846	359 928	15 963	0	375 890	89 956
M.M.B.	176 447	2 133	0	0	178 579	156 644	4 561	0	161 205	17 374
Matériels Informatiques	813 162	38 386	0	0	851 548	794 267	25 697	0	819 964	31 585
Autres matériels	62 327	0	0	0	62 327	57 117	1 192	0	58 309	4 017
Matériel roulant	271 939	239 769	0	-33 808	477 899	258 544	26 308	-33 808	251 044	226 855
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	664 354	0	0	0	664 354	0	0	0	0	664 354
<u>Total</u>	<u>6 083 192</u>	<u>383 622</u>	<u>0</u>	<u>-33 808</u>	<u>6 433 007</u>	<u>4 114 833</u>	<u>264 554</u>	<u>-33 808</u>	<u>4 345 579</u>	<u>2 087 428</u>

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **3 133 218 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	160	0
Prêts au personnel long terme	40 293	61 795
Cautionnements	5 950	5 950
Charge à répartir	0	52 405
Frais d'émission des emprunts	306 172	207 903
Prêts au personnel court terme	251 075	258 662
Charges comptabilisées d'avance	17 714	19 266
Etat, impôts et taxes	1 667 356	1 539 617
Comptes d'attente	749 877	719 572
Débiteurs divers	11 921	14 588
Produits à recevoir	109 179	76 558
Total brut	3 159 698	2 956 316
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-26 480	-26 480
Total net	3 133 218	2 929 836

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

(a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 181 636 DT figure parmi les charges financières.

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2022			Valeur comptable nette
	Début de la période	Additions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de la période	Fin de la période	
Charges à répartir	157 216	-	157 216	104 810	52 405	157 216	0
Frais d'émission des emprunts	1 486 592	227 501	1 714 093	1 278 690	129 231	1 407 921	306 172
TOTAUX	1 643 808	227 501	1 871 309	1 383 500	181 636	1 565 137	306 172

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 1 667 356 au 31 décembre 2022 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Retenues à la source sur placements & jetons	200 941	0
Acomptes provisionnels et crédit d'IS	1 466 415	1 539 617
Total	1 667 356	1 539 617

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **3 330 254 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus des clients	3 330 254	3 049 882
Total	3 330 254	3 049 882

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **233 479 591 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Banques locales	151 821 217	144 773 815
Banques étrangères	13 777 778	16 000 000
Emprunts obligataires	16 600 000	8 000 000
Certificats de leasing	25 000 000	25 000 000
Certificats de dépôt	17 000 000	24 000 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Crédit leasing	144 628	0
Total des emprunts	232 343 623	225 773 815
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	1 923 593	1 164 022
Intérêts courus sur certificats de leasing	131 586	130 390
Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	-508 430	-761 990
Intérêts constatées d'avance sur autres emprunts	-410 781	-379 294
Total des dettes rattachées	1 135 968	153 128
Total des emprunts et dettes rattachées	233 479 591	225 926 943

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2018	2 690 846	0	750 098	1 940 748	1 123 882	816 866
BTE 2020	936 137		519 315	416 822	0	416 822
BTE 2021	6 720 830	0	1 183 059	5 537 771	4 240 948	1 296 823
TOTAL BTE	10 347 813	0	2 452 472	7 895 341	5 364 830	2 530 511
STB 2017-1	500 000	0	500 000	0	0	0
STB 2017-2	500 000	0	500 000	0	0	0
STB 2018	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
STB 2020	1 368 421		421 053	947 368	526 316	421 053
STB 2021	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
STB 2022	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL STB	9 118 421	5 000 000	3 421 053	10 697 368	7 526 316	3 171 053
AMEN BANK 2017-1	200 000	0	200 000	0	0	0
AMEN BANK 2017-2	300 000	0	300 000	0	0	0
AMEN BANK 2017-3	150 000	0	150 000	0	0	0
AMEN BANK 2019-1	450 000	0	200 000	250 000	50 000	200 000
AMEN BANK 2019-2	500 000	0	200 000	300 000	100 000	200 000
AMEN BANK 2019-3	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK 2020	1 076 923	0	615 385	461 538	0	461 538
AMEN BANK 2022	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL AMEN BANK	4 476 923	5 000 000	2 765 385	6 711 538	4 250 000	2 461 538
BH 2015-1	1 071 429	0	1 071 429	0	0	0

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BH 2017-1	3 214 286	0	1 428 571	1 785 715	357 143	1 428 572
BH 2017-2	3 571 429	0	1 428 571	2 142 857	714 286	1 428 571
BH 2017-3	5 892 857	0	2 142 857	3 750 000	1 607 143	2 142 857
BH 2018-1	6 750 000	0	1 000 000	5 750 000	4 750 000	1 000 000
BH 2018-2	6 750 000	0	1 000 000	5 750 000	4 750 000	1 000 000
BH 2018-3	8 571 428	0	2 142 857	6 428 571	4 285 714	2 142 857
BH 2020-1	3 591 768	0	684 146	2 907 623	2 280 284	627 338
BH 2020-3	3 607 190	0	627 337	2 979 853	2 295 707	684 146
BH 2021-1	4 320 537	0	751 396	3 569 141	2 817 745	751 396
BH 2021-2	15 000 000	0	2 142 856	12 857 144	10 714 288	2 142 856
BH 2022-1	0	7 000 000	250 000	6 750 000	5 750 000	1 000 000
BH 2022-2	0	8 000 000	0	8 000 000	6 814 815	1 185 185
TOTAL BH	62 340 924	15 000 000	14 670 020	62 670 904	47 137 125	15 533 780
ATTIJARI 2015	359 000	0	359 000	0	0	0
ATTIJARI 2016	930 000	0	740 000	190 000	0	190 000
ATTIJARI 2017-1	1 607 151	0	714 284	892 867	178 583	714 284
ATTIJARI 2017-2	2 037 040	0	740 740	1 296 300	555 560	740 740
ATTIJARI 2018	4 814 820	0	1 481 480	3 333 340	1 851 860	1 481 480
ATTIJARI 2021	4 642 858	0	714 284	3 928 574	3 214 290	714 284
ATTIJARI 2022	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL ATTIJARI	14 390 869	5 000 000	5 249 788	14 141 081	9 300 293	4 840 788
BNA 2017	3 703 704	0	1 481 481	2 222 222	740 741	1 481 481
TOTAL BNA	3 703 704	0	1 481 481	2 222 222	740 741	1 481 481
ATB 2017	900 000	0	600 000	300 000	0	300 000
TOTAL ATB	900 000	0	600 000	300 000	0	300 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDIT AL BARAKA 2020-1	700 000	0	700 000	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2020-2	24 705 882	0	7 058 823	17 647 059	10 588 235	7 058 824
TOTAL AL BARAKA	25 405 882	0	7 758 823	17 647 059	10 588 235	7 058 824
CREDIT BT 2017-1	3 214 286	0	1 428 571	1 785 714	1 428 571	357 143
CREDIT BT 2017-2	1 714 286	0	571 429	1 142 857	571 429	571 429
CREDIT BT 2019-1	1 821 427	0	892 862	928 565	285 716	642 849
CREDIT BT 2019-2	1 214 281	0	-178 574	1 392 855	428 572	964 283
CREDIT BT 2020-1	388 875	0	388 875	0		0
CREDIT BT 2020-2	369 375	0	369 375	0		0
CREDIT BT 2020-3	366 750	0	366 750	0		0
CREDIT BT 2021	5 000 000	0	714 288	4 285 712	714 288	3 571 424
CREDIT BT 2022	0	10 000 000	0	10 000 000	8 571 429	1 428 571
TOTAL BT	14 089 279	10 000 000	4 553 576	19 535 703	12 000 005	7 535 699
BIAT 2022	0	10 000 000	0	10 000 000	8 571 429	1 428 571
TOTAL BIAT	0	10 000 000	0	10 000 000	8 571 429	1 428 571
Sous-total 1	144 773 815	50 000 000	42 952 598	151 821 217	105 478 973	46 342 244
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	9 333 333	0	1 333 333	8 000 000	6 666 667	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	6 666 667	0	888 889	5 777 778	4 888 889	888 889
TOTAL BIRD	16 000 000	0	2 222 222	13 777 778	11 555 556	2 222 222
Sous-total 2	16 000 000	0	2 222 222	13 777 778	11 555 556	2 222 222

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	160 773 815	50 000 000	45 174 820	165 598 994	117 034 528	48 564 466
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	8 000 000	0	3 400 000	4 600 000	1 200 000	3 400 000
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	0	12 000 000	0	12 000 000	10 405 000	1 595 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	8 000 000	12 000 000	3 400 000	16 600 000	11 605 000	4 995 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	8 000 000	12 000 000	3 400 000	16 600 000	11 605 000	4 995 000
CERTIFICATS DE LEASING						
AL BARAKA BANK	0	0	0	0	0	0
TOTAL CL AL BARAKA BANK	0	0	0	0	0	0
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL CL ZITOUNA BANK	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
CERTIFICATS DE DEPOTS						
ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TUNISO EMIRATE SICAV	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
TOTAL CD TUNISO EMIRATE SICAV	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
CAP OBLIGATAIRE SICAV	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
TOTAL CD CAP OBLIGATAIRE SICAV	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
SICAV BHO	5 500 000	11 000 000	11 000 000	5 500 000	0	5 500 000
TOTAL CD SUCAV BHO	5 500 000	11 000 000	11 000 000	5 500 000	0	5 500 000
SICAV BH CAPITALISATION	1 500 000	3 000 000	3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
TOTAL CD SICAV BH CAPITALISATION	1 500 000	3 000 000	3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL CD SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	24 000 000	24 000 000	31 000 000	17 000 000	0	17 000 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDITS RELAIS BH	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
CREDIT DE LEASING						
CTEDIT ATTIJARI LEASING	0	155 630	11 002	144 628	97287,632	47 341
TOTAL CREDIT DE LEASING	0	155 630	11 002	144 628	97 288	47 341
TOTAL GENERAL	225 773 815	394 155 630	387 585 822	232 343 623	128 736 816	103 606 807

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2022, un solde **22 851 065 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs Leasing	22 145 089	20 817 174
Fournisseurs divers	705 976	939 651
Total	22 851 065	21 756 825

Note 9– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2022 à **4 286 396 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Etat, TVA à payer	527 742	768 461
Etat, impôts et taxes	561 605	537 849
CNSS à payer	428 068	349 423
Compte d'attente	122 805	8 998
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Impôts sur les bénéfices	79 674	63 340
Contribution conjoncturelle	-	5 000
Contribution sociale de solidarité	500	300
Charges à payer	1 331 334	715 111
Provisions pour congés payés	386 778	436 301
Provisions pour risques	233 663	135 072
Produits constatés d'avance	610 128	-
Créditeurs divers	48	-
Total	4 286 396	3 023 906

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Prime liée au capital	0	0
Réserves pour fonds social	221 585	233 225
Modifications comptables	0	0
Résultats reportés	-10 708 592	-11 848 934
Total des capitaux propres avant résultat	30 303 677	29 174 976
Résultat de la période (1)	1 961 523	1 140 342
Total des capitaux propres après résultat	32 265 200	30 315 318
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,280	0,163

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **32 265 200 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Modification comptable</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2019							-8 453 427		8 453 427	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-24 912				-24 912
Résultat 2020									-513 135	-513 135
<u>Solde au 31/12/2020</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>247 251</u>	<u>-11 335 800</u>	<u>0</u>	<u>-513 135</u>	<u>29 189 001</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2020							-513 135		513 135	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-14 026			0	-14 026
Résultat 2021									1 140 342	1 140 342
<u>Solde au 31/12/2021</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>233 225</u>	<u>-11 848 935</u>	<u>0</u>	<u>1 140 342</u>	<u>30 315 318</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2021							1 140 342		-1 140 342	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-11 640			0	-11 640
Résultat 2022									1 961 523	1 961 523
<u>Solde au 31/12/2022</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>221 585</u>	<u>-10 708 593</u>	<u>0</u>	<u>1 961 523</u>	<u>32 265 200</u>

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à **15 733 748 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
<u>Loyers leasing</u>	30 834 688	29 352 608
<u>Reprise produit capitalisés</u>	0	1 087 602
<u>Intérêts de retard</u>	2 748 424	1 520 914
<u>Services annexes</u>	752 881	880 205
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	34 335 993	32 841 328
- Dotation marge	-830 118	-955 416
- Reprise marge	871 876	1 275 735
<u>Variations des marges réservées</u>	41 758	320 320
<u>Charges Financières nettes</u>	-19 685 821	-20 647 547
<u>Produit des placements</u>	1 041 818	1 190 651
Produits nets de leasing	15 733 748	13 704 752

Note 11.1 – Charges financières nettes :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à **19 685 821 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur emprunts – ATB	52 002	113 414
Intérêts sur emprunts – BTE	875 972	561 751
Intérêts sur emprunts – BT	1 184 615	1 061 073
Intérêts sur emprunts – BNA	331 845	504 745
Intérêts sur emprunts – BH	5 403 296	4 811 187
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	603 856	578 310
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	1 390 561	1 590 554
Intérêts sur emprunts – STB	769 480	779 967
Intérêts sur emprunts – BIAT	19 958	-
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	1 489 044	772 175
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 203 168	1 308 386
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	2 330 303	3 313 448
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	2 374 598	2 417 874
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	154 536	194 741
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	103 914	799 697
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	127 600	101 993
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	48 651	162 072
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	726 739	710 419
Intérêts sur certificat de dépôt GAT VIE	-	520 754

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	467 866	366 463
Intérêts sur crédit leasing	4 281	0
Total des charges financières des emprunts	19 662 284	20 669 025
Agios débiteurs	2 456	2 855
Agios créditeurs et intérêts des placements	-109 398	-198 573
Pertes de changes	1 247	4 160
Gains de changes	-	-2 355
Résorption des frais d'émission des emprunts	129 231	172 434
Total des autres charges financières	23 537	-21 479
TOTAL GENERAL	19 685 821	20 647 546

Note 11.2 – Produits des placements :

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2022 à **1 041 818 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	882 925	1 092 389
Jetons de présence	24 063	22 813
Dividendes	81 881	75 450
Plus-value sur participation	52 950	-
Total	1 041 818	1 190 651

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **5 762 023 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Salaires primes et compléments de salaires	4 254 779	4 063 682
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	1 417 062	1 359 974
Variation de la provision pour congés à payer	90 182	-139 706
Total	5 762 023	5 283 950

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2022, à **5 233 209 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	11 251 943	14 737 805
Dotations aux provisions collectives	387 856	0
Créances radiées	4 712 588	9 556 859
Reprises sur provision créances radiées	-4 712 588	-9 556 859
Dotations aux provisions additionnelles	-20 260	208 595
Reprises de provisions sur la clientèle	-6 386 330	-11 153 496
Reprises sur provisions collectives	0	0
Total	5233209	3792904

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **264 555 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	160 164	170 101
Constructions	29 117	29 117
A.A.I.	15 963	16 958
M.M.B.	4 561	4 920
M. Informatiques	25 697	59 496
Autres matériels	2 745	3 189
Matériels roulants	26 309	23 964
Total	264 555	307 745

Note 15 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **2 749 729 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Achats de matières et fournitures	246 630	193 665
Total des achats	246 630	193 665
Charges locatives	401 899	400 028
Entretiens et réparations	504 899	495 252
Primes d'assurances	33 666	62 059
Total des services extérieurs	940 463	957 338
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	408 198	297 577
Publicités, publications, relations publiques	118 707	87 986
Contribution spéciale	-	406 301
Déplacements, missions et réceptions	57 726	39 029
Frais postaux et de télécommunications	115 645	116 215
Formation	44 643	26 278
Services bancaires	53 163	45 270
Divers services extérieurs	112 253	105 193
Total des autres services extérieurs	910 335	1 123 849

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	91 407	116 250
Autres charges diverses	60 041	50 680
Total des charges diverses	151 448	166 930
Impôts et taxes sur rémunération	77 125	124 550
TCL	18 301	20 911
Droits d'enregistrement et de timbres	9 574	6 208
Autres impôts et taxes	110 244	39 333
Total des impôts et taxes	215 244	191 003
Résorption des charges à répartir	52 405	52 405
Commission / C A	9 698	37 150
Commission SICAV BHO	13 668	12 001
BVMT bourse de TUNIS	5 001	5 001
Commission de gestion BH EQUITY	62 375	67 706
Autres commissions	142 464	142 733
Total des commissions	233 205	264 590
Total	2 749 729	2 949 780

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2022 à **276 043 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

Note 17 – Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés	79 674	73 203
Contribution sociale de solidarité	500	300
Contribution conjoncturelle	0	0
Total	80 174	73 503

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2022 se présente comme suit :

Libellés	31/12/2022
BENEFICE (PERTE) NET	2 041 697,069
Réintégration provisions clients	6 539 354,658
Réintégration provisions collectives	387 859,000
Réintégration provisions additionnelles	- 20 259,772
Réintégration provisions pour Risque et Charges	-
Réintégration impôt libératoire 20% sur Placement et Agios Crédeurs	-
Réintégration provisions sur titres	11 217,410
Réintégration des pénalités et amendes	35 862,238
Réintégration des pertes	2 862,000
Déduction des reprises sur titres	
Déduction Produit de Placement et Agios Crédeurs	
Déduction des dividendes	- 51 278,700
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	8 947 313,903
Déduction provisions clients	- 6 539 354,658
Déduction provisions collectives	387 855,717
Déduction provisions additionnelles	20 259,772
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	2 816 074,734
Réintégration des amortissements de l'exercice 2022	264 554,633
BENEFICE (PERTE) APRES réintégration Amort 2021	3 080 629,367
Déficit 2018	- 1 965 412,973
Déficit 2019	- 339 501,677
BENEFICE APRES DEDUCTION Déficit 2018	775 714,717
INTERET CREDIT BAIL	39 837 204,370
0,2% Chiffre d'affaires	79 674,409
IMPOT / STE 35 %	
Contribution sociale de solidarité (Min) (3%)	500,000
BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT	1 961 522,660
Réintégration des amortissements de l'exercice	264 554,633
Déduction des déficits reportés 2018	-
Déduction des déficits reportés 2019	- 7 396 039,323
Déduction des déficits reportés 2020	- 16 784,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2018	- 252 516,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2019	- 299 637,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2020	- 302 054,349
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2021	- 307 745,313
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2022	- 264 554,633
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	- 5 758 701,251
Amortissements Diffères	1 426 507,295
Déficits Reportés	- 4 332 193,956

Note 18 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2022 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2022 avec un solde de 33 685 971 DT contre 15 967 803 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde positif de 11 221 193 DT à la clôture de l'exercice 2022 contre un solde positif de 11 102 438 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2022 dont le montant s'élève à 33 685 971 Dinars se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités et équivalents de liquidités	33 685 971	15 967 803
Total	33 685 971	15 967 803

Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 19.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2022 à 25 813 874 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 755 822 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 55 317 298 DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2022.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à 202 287 426 DT et constituent la valeur des biens donnés en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 20 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2022 s'élève à **62 375 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2022, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 510 154 Dinars**.

20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2022 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **360 793 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **637 578 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	360 869
IDR	251 043
Assurance Automobile	13 491
Assurance Multirisques professionnelles	4 077
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 115
Total	637 578

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » :

1. Emprunt obligataire subordonné 2018

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

2 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2022 s'est élevée à 91.668 DT.

20.6- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13%	49 976	7 727
BH IINVEST	135 980	13,00%	46 331	6 847
STIMEC	62784	13,75%	57010	2 682
Total	239 335		153 317	17 256

20.8- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Emprunts subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	62 670 904			62 670 904	5 403 296
BH ASSURANCE		2 000 000	2400000	4 400 000	366 656
SICAV BHO		5 500 000	490000	5 990 000	525 774
BH EQUITY			140000	140 000	14 882
EPARGNE INVEST SICAF			20000	20 000	2 126
SICAV BH CAPITALISATION		1 500 000		1 500 000	127 600
Total	62 670 904	9 000 000	3 050 000	74 720 904	6 440 334

Note 21 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **296 212 505 DT**, un bénéfice de **1 961 523 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **33 685 971 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH LEASING » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, le total des créances sur la clientèle s'élève à **284 581 296 DT**. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à **29 427 844 DT** et à **3 966 746 DT**.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit,

sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

P/ CMA
Mr. MOHAMED AMMAR

P/ PROAUDIT
Mr. Tarek ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la BH Bank :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au cours de l'exercice 2022, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2022
2015	Moyen terme	10 000 000	2,00%	0
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 785 715
2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 142 857
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	3 750 000
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	5 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	5 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	6 428 571
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	2 907 623
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	2 979 853
2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	3 569 141
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	12 857 144
2022-1	Moyen terme	7 000 000	2,00%	6 750 000
2022-2	Moyen terme	8 000 000	2,00%	8 000 000
2022	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
Total		131 705 584		70 670 904

Le montant des charges financières de l'exercice 2022 au titre de ces crédits s'élève à **5 403 296 Dinars**.

1.2. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **176 551 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31.12.2022 s'élève à **49 976 Dinars** et les produits constatés s'élève à **7 727 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

2.1Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2022 s'élève à **62 375 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2022, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 510 154 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

La société « BH LEASING » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la «BH EQUITY » s'élève à **700 000Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **14 882 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Emprunt obligataire

3.1.1 Emprunt obligataire subordonnée2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 450 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **57 908 Dinars**.

3.2. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
3 500 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
2 000 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
5 500 000	8,50%	16/04/2022	14/08/2022
5 500 000	9,00%	14/08/2022	31/01/2023

Les charges financières comptabilisées en en 2022 au titre de ces opérations s'élèvent à **467 866 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	8,25%	11/03/2021	06/03/2022
2 000 000	8,25%	06/03/2022	01/03/2023

Les charges financières comptabilisées en 202 au titre de ces opérations s'élèvent à **154 536 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2022 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **360 793 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **637 578 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	360 869
IDR	251 043
Assurance Automobile	13 491
Assurance Multirisques professionnelles	4 077
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 115
Total	637 578

4.4. Emprunt obligataire

4.4.1 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **47.272 Dinars**.

4.4.2. Emprunt obligataire subordonnée 2022 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 9,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **164.848 Dinars**.

5- Convention conclue avec la société « BH INVEST »:

5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

5-2 Convention de placement

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2018

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT
- La charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.2 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2022 s'est élevée à 91.668 DT.

5-3 Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **135 980 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours des financements au 31 décembre 2022 s'élève à **46 331 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **6847 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « BH LEASING » a conclu durant l'exercice 2022 un contrat de location au profit de la société « STIMEC » qui porte sur un matériel d'exploitation pour un montant de **62 784 Dinars**.

Ce contrat est conclu avec un taux de 13,75% sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2022 est de 57 010 et les produits constatés s'élèvent à **2 682 Dinars**.

7- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »:

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à **100 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **2126 Dinars**.

8- Convention conclue avec la société « SICAV BH CAPITALISATION »:

8.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
500 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
1 000 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
1 500 000	8,50%	16/04/2022	14/08/2022
1 500 000	9,00%	14/08/2022	31/01/2023

Les charges financières comptabilisées en 2022 au titre de ces opérations s'élèvent à **127 600 Dinars**.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La rémunération du Directeur Général nommé par le conseil d'administration du 23 Mars 2020, est fixée par le Comité AD-HOC du 17 juin 2020 et modifiée par le comité du 23 juillet 2021.

La rémunération annuelle Brute du Directeur Général au titre l'exercice 2022 s'élève à **229 175 Dinars**.

II-2 Rémunération des membres du conseil d'administration

II-2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **4 688 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2022 s'élève à **42 187 DT**.

II-2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **4 688 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2022 s'élève à **49 219 Dinars**.

II-3 Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

P/ CMA
Mr Mohamed AMMAR

P/ PROAUDIT
Mr Tarak ZAHAF